

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Séance du 24 juin 2021

Nombre de suffrages
exprimés: 13L'an deux mille vingt et un
et le vingt-quatre juin
à dix-huit heures trentele Conseil Municipal de la **Commune de MONTAUT**,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, à titre dérogatoire à la salle culturelle, sous la présidence de
M. Alain CAPERET, Maire.

Présents : CAPERET Alain, PRAT Séverine, LAGUERRE-BASSE Philippe, MAINE-DUBOURG Sylvie, VINAS André, GUILHOT Joël, LHOSPICE Cathy, POUCHAN Madeleine, GOMES Annabelle, HUY Patrice, LABESSOUILLE Julie, MARQUINE Gaëtan, JOUANDOU-LEDIN Claudie, BELARDY-ESCURES Didier, BONNASSE-GAHOT Nadine

Absents excusés : LABESSOUILLE Julie ayant donné procuration à MAINE-DUBOURG Sylvie, GUILHOT Joël

Absent: POUCHAN Madeleine

Secrétaire de Séance : GOMES Annabelle

Date de la convocation et d'affichage : 18 juin 2021

OBJET : Décision modificative N°4 – Budget Principal

Afin de payer les entrepreneurs,
il est nécessaire de prévoir des virements de crédits, comme ci-dessous mentionnés :

Article	Opération	Montant (€)
2313 (23)	297 – Aménagement Aire de Jeux	7 800
2313 (23)	299 – Aménagement Place de l'Église Phase 2	-7 800

A l'unanimité le conseil municipal s'y déclare favorable.

Objet : Demande de subvention pour les travaux de voirie 2021

Monsieur le Maire expose à son conseil municipal, qu'il convient de formuler chaque année une demande de subvention pour le programme de voirie annuel.

Le budget primitif a prévu une somme de 50 000 € TTC, sachant que l'aide du Département est plafonnée à 36 572 € HT, avec un taux de subvention de 25%.

En 2021, suite à élaboration du programme par la commission voirie, serait concernée, la Route du Mourle. Selon le détail estimatif, le montant s'élèverait à 49 980€ ttc.

Le conseil municipal à l'unanimité sollicite du Département des Pyrénées Atlantiques, le subventionnement de ce programme voirie 2021 et charge M. le Maire de formuler la demande de subvention correspondante.

OBJET : Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de Police pour la construction d'un arrêt de bus Place de l'église

Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal le projet de la construction d'un arrêt de bus, Place de l'église, au niveau du Multiple-rural.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de Police. Il s'agit d'une redistribution des produits récoltés au titre des amendes de Police perçues sur le territoire des dites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Selon le devis établi par la société MECAMOB, le montant s'élèverait à la somme de 5 670€ TTC.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre des amendes de Police auprès du Conseil Départemental et à réaliser toutes les formalités nécessaires à l'instruction de ce dossier.

Pour Extrait délivré conforme
Le Maire
Alain CAPERET